

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec
États financiers
31 décembre 2025

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Sommaire

Exercice clos le 31 décembre 2025

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	
États financiers	
État des résultats.....	1
État de l'évolution de l'actif net.....	2
Bilan.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5
Renseignements complémentaires.....	11

Aux administrateurs de
Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (le « syndicat »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein du syndicat, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du syndicat au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par Guérin Morin CPA inc., de Sherbrooke, au Canada, avant sa fusion avec MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. Guérin Morin CPA inc. a exprimé une conclusion non modifiée sur ces états financiers le 8 avril 2025.


MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Sherbrooke (Québec)
Le 7 avril 2026

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133424

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2025

	<i>Fonds de recherche et de protection</i>	<i>Fonds d'immobilisa- tions</i>	<i>Fonds d'administra- tion</i>	2025 <i>Total</i>	2024 <i>Total</i>
Produits					
Apports - Agences forestières, municipalité et MRC	-	-	123 643	123 643	193 770
Certification forestière	16 253	-	-	16 253	22 040
Contributions	45 297	-	1 101 493	1 146 790	1 146 176
Gain (perte) sur placements	(2 038)	-	18 430	16 392	45 405
Intérêts	13 748	-	49 761	63 509	96 991
Participation des producteurs	-	-	88 155	88 155	70 717
Ventes de pâte (annexe B)	-	-	15 478 821	15 478 821	12 984 368
Ventes de sciage (annexe B)	-	-	52 575 203	52 575 203	60 784 226
	73 260	-	69 435 506	69 508 766	75 343 693
Charges					
Salaires et avantages sociaux	-	-	883 742	883 742	900 200
Assemblée générale annuelle	-	-	33 854	33 854	33 691
Bulletin d'information l'Arbre Plus	-	-	40 031	40 031	92 785
Congrès et journées d'étude	-	-	6 998	6 998	8 522
Contribution à l'U.P.A.	-	-	69 696	69 696	56 945
Contributions à la FPBQ	-	-	128 545	128 545	127 275
Créances douteuses	-	-	30 983	30 983	-
Dépenses des administrateurs	-	-	88 507	88 507	50 661
Formation	-	-	117 092	117 092	23 783
Fournitures de bureau et assurances	-	-	14 011	14 011	16 875
Frais bancaires	71	-	8 064	8 135	4 957
Frais de déplacement	-	-	5 676	5 676	7 876
Honoraires professionnels	88 960	-	86 903	175 863	111 312
Informatique	-	-	63 637	63 637	26 039
Location de services	-	-	4 792	4 792	4 620
Loyer	-	-	27 620	27 620	26 838
Négociation collective sciage	31 301	-	-	31 301	78 755
Promotion, éducation et information	-	-	29 361	29 361	9 585
Péréquation et prime d'engagement (annexe A)	-	-	-	-	96 169
Timbres	-	-	29 073	29 073	20 989
Télécommunications	-	-	26 913	26 913	27 458
Distribution aux producteurs et transporteurs (annexe B)	-	-	68 054 024	68 054 024	73 768 594
Amortissement des actifs incorporels	-	59 358	-	59 358	35 653
Amortissement des immobilisations corporelles	-	9 406	-	9 406	3 866
	120 332	68 764	69 749 522	69 938 618	75 533 448
Insuffisance des produits sur les charges	(47 072)	(68 764)	(314 016)	(429 852)	(189 755)

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec
État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2025

	<i>Fonds de recherche et de protection</i>	<i>Fonds d'immobilisations</i>	<i>Fonds d'administration</i>	<i>2025 Total</i>	<i>2024 Total</i>
Solde au début	695 148	165 571	513 181	1 373 900	1 563 655
Insuffisance des produits sur les charges	(47 072)	(68 764)	(314 016)	(429 852)	(189 755)
Virements interfonds (note 11)	(84 488)	-	84 488	-	-
Investissement en immobilisations corporelles (note 11)	-	139 923	(139 923)	-	-
Solde à la fin	563 588	236 730	143 730	944 048	1 373 900

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Bilan

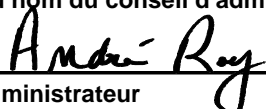
31 décembre 2025

	<i>Fonds de recherche et de protection</i>	<i>Fonds d'immobilisa- tions</i>	<i>Fonds d'administra- tion</i>	2025	2024
				<i>Total</i>	<i>Total</i>
Actif					
Court terme					
Encaisse	136 786	-	1 416 613	1 553 399	2 233 940
Débiteurs (note 3)	-	-	2 689 410	2 689 410	5 502 394
Apports à recevoir	-	-	45 586	45 586	-
Placements - Fonds d'administration réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	-	-	279 652	279 652	310 793
Placements - Fonds de recherche et protection réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	58 429	-	-	58 429	265 496
	195 215	-	4 431 261	4 626 476	8 312 623
Placements - Fonds d'administration (note 4)	-	-	570 331	570 331	1 079 997
Placements - Fonds de recherche et de protection (note 5)	368 373	-	-	368 373	120 290
Immobilisations corporelles (note 6)	-	41 096	-	41 096	3 936
Actifs incorporels (note 7)	-	195 634	-	195 634	161 635
	563 588	236 730	5 001 592	5 801 910	9 678 481
Passif					
Court terme					
Créditeurs et charges à payer (note 9)	-	-	4 803 606	4 803 606	8 265 139
Apports reportés (note 10)	-	-	54 256	54 256	39 442
	-	-	4 857 862	4 857 862	8 304 581
Actif net					
Fonds d'administration	-	-	143 730	143 730	513 181
Fonds de recherche et de protection	563 588	-	-	563 588	695 148
Fonds d'immobilisations	-	236 730	-	236 730	165 571
	563 588	236 730	143 730	944 048	1 373 900
	563 588	236 730	5 001 592	5 801 910	9 678 481

Engagement (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration


administrateur


administrateur

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(429 852)	(189 755)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 406	3 866
Gain à la cession de placements	(16 392)	(45 405)
Amortissement des actifs incorporels	59 358	35 653
	(377 480)	(195 641)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	2 812 984	(3 223 662)
Apports à recevoir	(45 586)	-
Créditeurs et charges à payer	(3 461 533)	3 550 490
Variation des apports reportés	14 814	(62 285)
	(1 056 801)	68 902
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(324 392)	(238 548)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(46 566)	(83 451)
Acquisition d'actifs incorporels	(93 357)	-
Produit de la cession de placements	840 575	475 000
	376 260	153 001
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(680 541)	221 903
Encaisse au début	2 233 940	2 012 037
Encaisse à la fin	1 553 399	2 233 940

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Notes complémentaires

31 décembre 2025

1. Description du syndicat

Le syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec (le « syndicat »), constitué en vertu de la Loi des syndicats professionnels, est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et administre le Plan conjoint entre les producteurs de bois de l'Estrie et les usines de bois de sciage et de pâte, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

2. Principales méthodes comptables

Le syndicat applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Le syndicat évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec le syndicat qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des certificats de placement garanti et des obligations municipales cotées sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

Évaluation ultérieure

Le syndicat évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des actifs financiers évalués à la juste valeur qui se composent des certificats de placement garanti et des obligations municipales que la Société a choisi de désigner afin qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le syndicat détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si le syndicat détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	4 ans

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration rend compte des activités de fonctionnement du syndicat, des opérations en lien avec la vente et l'achat de bois ainsi que de la péréquation. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement du syndicat sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de recherche et de protection est utilisé pour donner au syndicat les moyens de réaliser les objectifs du Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie. Le syndicat fixe, impose et perçoit une contribution spéciale afin d'effectuer de la recherche et du développement et l'établissement d'infrastructures utiles aux producteurs de bois de l'Estrie. Les produits tirés des activités et les apports affectés à cette fin y sont présentés.

Le fonds d'immobilisations présente les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les produits tirés de la vente de bois et des contributions sont comptabilisés lorsque les produits sont livrés aux clients, c'est-à-dire que le titre de propriété est transféré aux clients. Les produits tirés des participations des producteurs et de la prestation de services de certification forestière sont comptabilisés lorsque la prestation de services est achevée.

Produits financiers

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains ou les pertes sur la cession de placements évalués à la juste valeur sont déterminés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Notes complémentaires

31 décembre 2025

3. Débiteurs

	2025	2024
Contributions et autres débiteurs	2 707 468	5 492 686
Provision pour créances douteuses	(30 983)	-
	2 676 485	5 492 686
Intérêts courus - Fonds d'administration	12 925	4 885
Intérêts courus - Fonds de recherche et de protection	-	4 823
	2 689 410	5 502 394

4. Placements - Fonds d'administration

	2025	2024
Obligations municipales, portant intérêt à des taux de 4,05 % à 4,60 %, échéant entre février 2027 et avril 2029	391 829	692 480
Certificats de placement garanti, portant intérêt à des taux de 4,05 % à 5,35 %, échéant entre novembre 2026 et novembre 2028	458 154	698 310
	849 983	1 390 790
Placements - Fonds d'administration réalisables au cours du prochain exercice	279 652	310 793
	570 331	1 079 997

Au 31 décembre 2025, le coût des obligations municipales est de 380 000 \$ (682 000 \$ en 2024) et le coût des certificats de placement garanti est de 432 831 \$ (671 555 \$ en 2024).

5. Placements - Fonds de recherche et de protection

	2025	2024
Certificats de placement garanti, portant intérêt à des taux de 3,45 % à 5,11 %, échéant entre novembre 2026 et septembre 2030	426 802	385 786
Placements - Fonds de recherche et de protection réalisables au cours du prochain exercice	58 429	265 496
	368 373	120 290

Au 31 décembre 2025, le coût des certificats de placement garanti est de 426 581 \$ (372 110 \$ en 2024).

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Notes complémentaires

31 décembre 2025

6. Immobilisations corporelles

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>2025 Valeur nette</i>	<i>2024 Valeur nette</i>
Matériel informatique	69 092	29 174	39 918	2 184
Mobilier de bureau	2 296	1 118	1 178	1 752
	71 388	30 292	41 096	3 936

7. Actifs incorporels

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>2025 Valeur nette</i>	<i>2024 Valeur nette</i>
Logiciels	369 823	174 189	195 634	161 635

8. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire autorisé d'un montant de 300 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,55 %, est garanti par des placements du syndicat d'une juste valeur de 300 471 \$. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement.

9. Crédoiteurs et charges à payer

	<i>2025</i>	<i>2024</i>
Fournisseurs	121 497	49 965
Péréquation et prime d'engagement	266 179	242 250
Producteurs et transporteurs	4 135 433	7 417 487
Salaires et vacances	96 654	73 338
Sommes à remettre à l'État	4 618	-
Taxes à la consommation à payer	179 225	482 099
	4 803 606	8 265 139

10. Apports reportés

	<i>2025</i>	<i>2024</i>
Solde au début	39 442	17 733
Montants reçus au cours de l'exercice	92 871	215 479
MOINS : Montants constatés en produits au cours de l'exercice	(78 057)	(193 770)
Solde à la fin	54 256	39 442

11. Affectations d'origine interne

Le solde de fonds grevé d'affectations d'origine interne représente les montants que le conseil d'administration du syndicat a alloué à des fins précises.

Un montant de 84 465 \$ (valeur nulle en 2024) a été transféré du fonds de recherche et de protection au fonds d'administration pour financer les sorties de fonds relatives aux activités de fonctionnement. De plus, un montant de 139 923 \$ (83 451 \$ en 2024) a été transféré du fonds d'administration au fonds d'immobilisations pour financer l'acquisition de matériel informatique et de logiciels. Le syndicat ne peut utiliser à d'autres fins ces montants sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12. Engagement

Le syndicat s'est engagé à déboursier des honoraires professionnels pour l'accompagnement en matière de communication aux producteurs forestiers totalisant 19 250 \$ au cours du prochain exercice.

13. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels le syndicat est exposé au 31 décembre 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait le syndicat à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le syndicat est principalement lié aux contributions et autres débiteurs.

Le syndicat consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Pour les apports à recevoir, le syndicat évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative. Au cours de l'exercice, le syndicat a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent du fait de la diminution significative des contributions et autres débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le syndicat éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le syndicat est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs, de la péréquation et prime d'engagement à payer et de ses comptes à payer aux producteurs et transporteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. Le syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent le syndicat à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le syndicat est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des obligations municipales et dans des certificats de placement garanti. Au cours de l'exercice, le syndicat a modifié son exposition au risque de prix autre par rapport à l'exercice précédent du fait de la disposition de plusieurs obligations municipales et de plusieurs certificats de placement garanti.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2025

	2025	2024
Annexe A - Péréquation et prime d'engagement		
Produits - péréquation	(266 179)	(134 377)
Charges - distribution	266 179	230 546
Insuffisance des produits sur les charges	-	96 169
Annexe B - Vente de bois		
Produits		
Ventes de pâte	15 478 821	12 984 368
Ventes de sciage	52 575 203	60 784 226
	68 054 024	73 768 594
Charges		
Distribution aux producteurs et transporteurs	68 054 024	73 768 594
Excédent des produits sur les charges	-	-
